Paroisse Sainte Marie du Val de Sèvre

CLISSON/BOUSSAY / GÉTIGNÉ /GORGES / MONNIÈRES
MAISDON-SUR-SÈVRE / SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON
/ SAINT-LUMINE-DE-CLISSON

Pourquoi le baptême?



Chers parents,
En demandant le baptême pour votre enfant, vous lui offrez l'un des plus beaux cadeaux qui soient : la certitude d'être aimé de Dieu !

Le baptême ne promet pas une vie sans quelques tempêtes, sans obstacles ni larmes. Mais par ce sacrement, vous choisissez d'inscrire son histoire dans une Alliance plus grande que lui : celle d'un Dieu présent, plein de tendresse et de patience, qui marchera à ses côtés à chaque étape de sa vie.

Par le baptême, Dieu dépose dans le cœur de votre enfant une lumière intérieure: la foi. Dans un monde souvent complexe, cette foi sera sa boussole : il vivra en disciple de Jésus Christ. La foi lui donnera ainsi la force d'aimer, la patience de construire et la douceur de prendre soin de sa propre fragilité comme de celle des autres. En lui transmettant ce repère, vous l'aidez à grandir sans crainte, assuré d'être toujours accompagné, aimé et jamais abandonné. Il deviendra un serviteur de la Vérité, un artisan de justice et de paix.
Que ce chemin qu'il entame aujourd'hui apporte à votre foyer la paix, la confiance et la joie d'avancer ensemble !

Père Nicolas Harel, curé

"La foi naît de la rencontre personnelle avec le Christ"

Benoît XVI

Pour vivre la rencontre, nous vous offrons le livret "Connaître Jésus".



> *Allez ! De toutes les nations faites des disciples : baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé. Et moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde.*
>
> Mt 28 ; 19-20

Préparation au baptême des petits enfants (0-3 ans)

Votre enfant vient de naître et vous souhaitez célébrer son baptême.
Voici quelques éléments de réponse aux questions que vous vous posez.

Comment se déroule la préparation ?



À quoi nous engageons-nous ?

" Nous savons que nous aurons un rôle essentiel dans l'éducation de la foi de notre enfant. Mais nous pensons qu'il aura besoin de s'éveiller à la Foi de l'Eglise en participant à la catéchèse avec d'autres enfants.
Nous prenons aujourd'hui l'engagement d'accompagner notre enfant dans l'éveil de sa foi".

C'est votre enfant qui recevra le baptême et c'est sa vie chrétienne qui est en jeu. Son baptême vous engage donc à le faire grandir dans la foi en lui parlant de Jésus, en lui apprenant à prier, en le catéchisant.

Comment choisir le parrain et/ou la marraine ?

Étant donné leur mission spirituelle concernant l'entrée dans l'Église et l'accompagnement dans la vie chrétienne de l'enfant qui sera baptisé, le parrain et/ou la marraine doit être baptisé dans l'Église catholique et si possible confirmé ; ils doivent fournir un certificat de baptême.

- **La Foi** : On ne peut pas être parrain ou marraine si on ne partage pas la foi chrétienne, en effet le rite du baptême prévoit de demander au parrain et/ou à la marraine d'affirmer son adhésion à la foi catholique.
- **Âge** : Le parrain et/ou la marraine doit aussi avoir au moins 16 ans pour qu'ils aient la maturité suffisante pour accompagner leur filleul, à moins que le prêtre n'estime devoir faire une exception pour une raison valable.
- **Apitudes** : Le parrain et la marraine s'engagent à vous soutenir dans votre mission d'éducation à la foi. Il faut donc que cette personne ait les aptitudes et l'intention de remplir cette fonction.
- **Parenté** : Les parents ne peuvent pas être parrain et marraine de leur enfant, car le parrain et/ou la marraine ont un rôle complémentaire de celui des parents. Un couple peut être parrain et marraine. Il n'y a pas de limite pour le nombre de filleuls que l'on peut avoir.

Une personne non catholique peut-elle avoir un certain rôle de parrainage ?

Une personne chrétienne non catholique ne peut pas être parrain ou marraine, car ceux-ci ont une mission par rapport à l'Église catholique. Mais une personne baptisée (par exemple un protestant ou un orthodoxe) , peut être "témoin" du baptême et signer comme tel sur le registre du baptême. Il a le même rôle humain que le parrain sans avoir la mission ecclésial. Pendant la célébration, il peut lire un texte et la prière universelle. Cependant il faut qu'il y ait au moins un parrain ou une marraine catholique.

Une personne non baptisée peut-elle avoir un certain rôle ?

Certains parents souhaitent que quelqu'un, en qui ils ont une totale confiance, puisse être parrain ou marraine de leur enfant, alors qu'il n'est pas baptisé. Cela n'est pas possible car nous devons respecter leur choix de ne pas adhérer à la foi catholique et nous ne pouvons donc pas les inscrire sur un registre. En revanche on peut être parrain ou marraine "de cœur".

Que faire après le baptême ?

Être baptisé, c'est entrer dans une communauté de croyants, c'est devenir un membre du peuple de Dieu avec d'autres. Le baptême n'est donc pas un aboutissement, mais un commencement dans un chemin de découverte de la foi chrétienne.

La paroisse peut vous aider à éveiller votre enfant à la foi et à la vie en Eglise en vous proposant :


- **un éveil religieux à la foi :** de 3 à 7 ans.

- **la catéchèse** à partir du CE1.


- **la préparation à la première des communions**, la profession de foi et la confirmation.


- **Découvrir la messe** en étant servants d'autel ou servante de l'assemblée.


- **Approfondir sa foi et la vie fraternelle :** confrérie des collégiens et des lycéens



La paroisse répond à vos questions :

1. **Les parents doivent-ils être baptisés pour demander le baptême de leur enfant ?**

Non, puisqu'e c'est la personne qui va recevoir le baptême qui est concernée. Tous les parents peuvent demander le baptême pour leur enfant. En prenant l'engagement de lui transmettre la foi, ils peuvent compter sur l'appui du parrain et/ou marraine.

2. Si les parents ne sont pas mariés à l'église, peuvent-ils faire baptiser leur enfant ?

Bien sûr, et pour la même raison que pour la question précédente, Le baptême est un don que Dieu fait à l'enfant. Mais la demande de baptême peut être ainsi pour vous l'occasion privilégiée de se poser la question de faire alliance avec Dieu, en envisageant le sacrement du mariage.

3. Le baptême d'un enfant implique-t-il un engagement concret pour ses parents ?

C'est Dieu en premier qui s'engage vis-à-vis du baptisé. Les parents qui demandent le baptême pour leur enfant font le choix de permettre à leur enfant d'entrer dans une relation personnelle et grandissante avec Dieu en lui offrant une éducation chrétienne : prière, participation à la catéchèse...

4. Combien de temps va durer la célébration ?

En fonction du nombre de baptêmes, la durée de la célébration est de 35 à 60 minutes.

5. Le baptême doit-il toujours se faire dans la paroisse du lieu d'habitation ?

Le baptême doit-être célébré dans la paroisse où réside le baptisé pour qu'il intègre sa communauté locale. Parfois, des parents désirent que le baptême soit célébré dans une autre paroisse. Dans tous les cas la préparation s'effectue dans la paroisse de domicileation, et la célébration hors de la paroisse fait l'objet d'une autorisation du curé.

6. Pourquoi faut-il signer un registre après le baptême ?

Il est nécessaire de signer au registre des baptêmes pour officialiser le sacrement et, donc, lui donner une valeur juridique au regard du droit de l'Église.

Des personnes, ayant été baptisées enfant, souhaitent recevoir à nouveau le baptême. Est-ce possible ?

Le baptême se ne donne qu'une fois. Il n'est donc pas possible d'être re-baptisé. En revanche, en cas d'infidélité au baptême, il est possible de vivre le sacrement du pardon qui nous renouvelle dans la grâce du baptême. La vie reçue au baptême se déploe pleinement dans les sacrements de la confirmation et l'Eucharistie. Il est possible de s'y préparer à tout âge.

Par le baptême, la personne est marquée par le don de l'Esprit Saint, elle devient enfant de Dieu : Dieu, qui est un Père aimant ne reprend jamais ses dons, c'est pourquoi le baptême dispose d'un caractère indélébile.

Un des signes de la vie nouvelle reçue au baptême est le vêtement blanc, il faut donc prévoir un petit vêtement de couleur blanche : étoile, robe, gilet...

8. Peut-on annuler son baptême ?

Par le baptême, la personne est marquée par le don de l'Esprit Saint, elle devient enfant de Dieu : Dieu, qui est un Père aimant ne reprend jamais ses dons, c'est pourquoi le baptême dispose d'un caractère indélébile.

9. Comment habiller mon enfant le jour du baptême ?

Un des signes de la vie nouvelle reçue au baptême est le vêtement blanc, il faut donc prévoir un petit vêtement de couleur blanche : étole, robe, gilet...

10. Quel est le coût d'un baptême à l'église ?

Comme tous les sacrements, le baptême est un don de Dieu et ne dispose d'aucune valeur marchande : on n'âchète pas l'amour ! Néanmoins pour aider la paroisse, les parents sont invités à faire une offrande. Pour un baptême, l'Église suggère une offrande d'un montant de 50 à 300 €. C'est votre générosité manifestée dans votre offrande qui est importante en son montant. En ligne : https://smsv.cef.fr/offrandes-et-dons/ ou par chèque : "Paroisse Ste Marie du val de Sèvre".
Bonne préparation.

Courriel de la paroisse : paroisse@clisson-catholique.fr
Téléphone : 02 40 54 01 62.

Inscription & renseignements : https://smsv.cef.fr.